



Accompagnement facultatif au CQP MAM

DESCRIPTION

« Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une formation mise en place par la branche professionnelle du sport. A la FFKDA, elle est spécifiquement destinée aux titulaires du Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) (...). Il s'agit d'une certification qui permet d'être rémunéré jusqu'à 360h par an pour l'enseignement d'une discipline. »

Actuellement le CQP pour devenir professeur rémunéré de Jiu Jitsu Brésilien es le CQP « MAM » de la FFKDA.

Pour le CQP, la FFKDA demande d'être licencié auprès d'un de leurs clubs.
Si vous n'avez pas de licence de Karate, merci de revenir vers le bureau de la CFJJB.

PRÉCISIONS

Étant la formation des professeurs un sujet qui nous tient beaucoup à cœur, la CFJJB et la Commission Technique et de Formation ont mis à point des nouveautés afin d'homogénéiser et moderniser le niveau d'enseignement de notre discipline et permettre au demandeur du CQP d'avoir tous les prérequis que la FFKDA demande.

PRÉREQUIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Ayants droits à l'accompagnement pour le CQP

- Être minimum ceinture violette de Jiu Jitsu Brésilien
- Être en possession du DIF FFST en Jiu Jitsu Brésilien
- Présentiel de 8h auprès d'une compétition CFJJB
- Tutorat pédagogique auprès d'un professeur qualifié (liste nationale sur notre site)

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Vous pouvez vous adresser sur notre site cfjbb.com et effectuer le paiement en ligne de 50 Euros pour frais de gestion du dossier.

ENVOI DU DOSSIER POUR LA CANDIDATURE AU CQP

Merci d'envoyer votre dossier complet à la FFST avec un chèque de 50 Euros.